

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'université de Strasbourg et notamment son article 31
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées

DECIDE

Michel Deneken
Président

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
isabelle.kittel@unistra.fr

Article 1

Délégation est accordée à Madame Martine GEMMERLE, Directrice du Service des bibliothèques de l'université de Strasbourg, à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution en recettes et en dépenses de son ou ses centres financiers.
- Tout document administratif et contrat concernant les domaines ci-dessous énumérés :

a) Contrats et conventions

La délégation de signature porte sur les contrats, marchés subséquents, bons de commande ou conventions intéressant ses attributions à l'exclusion :

- des contrats, marchés subséquents et bons de commande impliquant un engagement financier supérieur ou égal à 90 000 € HT,
- des avenants à un contrat portant l'engagement de l'université à un niveau égal ou supérieur à 90 000 € HT,
- des conventions d'occupation,
- des transactions.

b) Gestion des moyens et des personnels

La délégation de signature porte sur les actes de gestion courants à l'exclusion :

- des ordres de missions et des autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger (se déroulant hors de l'UE, du Royaume-Uni et de la Suisse),
- du recrutement et de la gestion administrative des agents contractuels et vacataires administratifs et techniques,
- du recrutement et de la gestion administrative des personnels titulaires.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine GEMMERLE, délégation est accordée à Madame Marion BERNARD-SCHWEITZER, Directrice adjointe, et à Madame Juliette DUTOUR, Directrice adjointe.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine GEMMERLE, de Madame Marion BERNARD-SCHWEITZER et de Madame Juliette DUTOUR, délégation est accordée à Monsieur Lucas BATHO, Responsable administratif.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine GEMMERLE, de Madame Marion BERNARD-SCHWEITZER, de Monsieur Lucas BATHO et de Madame Juliette DUTOUR, délégation est accordée aux personnes désignées ci-dessous, chacun sur le périmètre le concernant, à effet de signer :

- les bons de commande,
- les certifications de service fait.

Délégués concernés et périmètre :

- Madame Marie BOISSIERE, Politique documentaire et conservation
- Monsieur Nicolas DI MEO, Pôle Collections
- Madame Nathalie SCHULTZ, Finances et logistique
- Monsieur Noël THIBOUD, URFIST
- Madame Sandrine WOLFF, URFIST
- Madame Ludivine ALLIENNE-DISS, domaine Pharmacie
- Madame Nathalie ARNOULD, domaine Sciences de l'éducation
- Madame Catherine BITSCH, domaine Lettres et philosophie
- Madame Caroline BOUGUET, domaine Bibliothèque de l'IUT-Pharmacie
- Madame Nadège BRANDLER, domaine Géographie
- Monsieur Vincent CHAPPUIS, domaine Sciences historiques
- Madame Christelle COLSON, domaine Sciences de la vie, de l'Univers et Histoire des sciences
- Madame Anne COSTA, domaine Arts du spectacle et domaine Détente
- Madame Béatrice DEBRIE, domaine Droit
- Monsieur Olivier DIVE, domaine Médecine/Santé
- Madame Magali FIXARY, domaine Sciences de l'éducation
- Madame Florence FLECK, domaine Théologie
- Madame Nathalie FUCHS, domaine Musique et musicologie et domaine Généralités
- Madame Pascale GISSELBRECHT, domaine Gestion

- Madame Marie-Hélène GRILLO, domaine Sciences pour l'ingénieur, mathématiques, informatique et Bibliothèque du Pôle API
- Madame Murielle HAEGEL, domaine Journalisme
- Madame Rose-Marie IERARDI, domaine Langues européennes et domaine Langues orientales
- Madame Delphine KAPPS, domaine Sciences sociales
- Monsieur Eymeric MANZINALI, domaine Sciences de la Terre
- Monsieur Philippe METZ, domaine Sciences de l'information
- Madame Delphine MUNIER, domaine Sciences du sport et domaine Psychologie
- Madame Anne PELLETIER, domaine Sciences politiques
- Monsieur Nicolas ROUDET, domaine Sciences de l'Antiquité et archéologie
- Madame Catherine SCHMITT, domaine Economie
- Madame Régine TOURNAY, domaine Sciences de la matière et Bibliothèque de l'ECPM
- Monsieur Laurent VILA, domaine Arts et histoire de l'art

Article 5

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 16 septembre 2024

Le Président,




Michel Deneken

Transmission à : Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et la recherche, Madame la directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.

